

Calendrier de l'alternance entre le CFPTS et l'entreprise d'accueil

Calendrier provisoire susceptible d'être modifié en cours de formation

RGT	Période	Lieu	Nb de jours		Nb d'heures
RGT1	03/11/2026 04/12/2026	CFPTS	23	jours sur 5 semaines	161 heures
	05/12/2026 07/03/2027	Entreprise			
RGT2	08/03/2027 09/04/2027	CFPTS	24	jours sur 5 semaines	168 heures
	10/04/2027 04/05/2027	Entreprise			
RGT3	10/05/2027 10/06/2027	CFPTS	23	jours sur 6 semaines	161 heures
	11/06/2027 22/08/2027	Entreprise			
	23/08/2027 27/08/2027	SEMAINE DE CONGES POUR REVISIONS (article L6222-35 du Code du Travail)			
	28/08/2027 05/09/2027	Entreprise			
RGT4	06/09/2027 10/09/2027		5	jours sur 1 semaine	35 heures
A partir du 11/09/2027 retour en entreprise jusqu'à échéance du contrat					

TOTAL DE LA FORMATION AU CFPTS 75 Jours soit 525 Heures *

*** Se rajoutent 150h de projet tuteuré pendant la période de décembre à juin**

Remarque : en ce qui concerne la période en entreprise allant du 11/06 au 05/09/2027, une semaine de congés pour révisions est prévue du 23/08 au 27/08/2027. Ces 5 jours ouvrables s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés. (article L6222-35 du Code du Travail).

Attention, le contrat doit couvrir impérativement les périodes de formation

**La date de début du contrat d'apprentissage doit être située entre le 04/08/2026 et le 03/11/2026
La date de fin du contrat d'apprentissage doit être située entre le 10/09/2027 et le 30/09/2027**